



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-037

PUBLIÉ LE 19 MARS 2021

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire /
71-2021-03-18-00004 - Transfert de siège d'un Service de la Publicité
Foncière (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de Saône-et-Loire

71-2021-03-18-00004

Transfert de siège d'un Service de la Publicité
Foncière



PREFET DE SAONE-ET-LOIRE

ARRETE N° 71- 2021- 03- 18- 00002
portant transfert de siège d'un Service de la Publicité Foncière,
poste comptable des services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques

Le Préfet de Saône-et-Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'État, dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;
Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Arrête

Article 1 : Le Service de la Publicité Foncière de Louhans, situé actuellement dans la commune de Louhans, est transféré dans la commune de Mâcon (Saône-et-Loire). Il prend le libellé de Service de la Publicité Foncière Mâcon 3.

Article 2 - Le Préfet et le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et qui prendra effet au 01/04/2021.

Fait à Mâcon, le 18 MARS 2021

Julien CHARLES